ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 13633

Texte de la question

M Robert Cazalet attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur l'anomalie que lui parait constituer la remise en cause de l'accord de politique agricole commune de quatre ans qui s'est notamment traduite par l'instauration dans le domaine des cereales d'une quantite maximale garantie. Il apparait en effet qu'apres un an de fonctionnement cet accord a ete remis en cause unilateralement par la commission, par l'introduction de mesures techniques telles que la reduction du nombre de majorations mensuelles ou la diminution de leur taux qui entrainent en fait une baisse des prix. Il lui demande quels moyens le Gouvernement francais compte utiliser pour faire echec a ces reamenagements dits « techniques » qui mettent une fois de plus les exploitations agricoles francaises en danger.

Texte de la réponse

Reponse. - L'application des mecanismes de la stabilisation conduit, pour les cereales, a une baisse des prix d'intervention de 3 p 100, car la production de 1988 avait depasse la quantite maximale garantie. Cette reduction est attenuee par la possibilite de retenir 15 p 100 comme taux maximal d'humidite a l'intervention (au lieu de 14,5 p 100), ce qui a ete decide le 1er juin dernier pour la France. Pour les oleagineux, les prix indicatifs et d'intervention sont maintenus, sous reserve de l'effet des stabilisateurs, qui ne sera connu qu'apres la recolte. La commission avait propose de reduire sensiblement le nombre et le montant des majorations mensuelles qui s'appliquent aux prix de soutien des cereales, des oleagineux et des proteagineux. Finalement, les ministres de l'agriculture ont decide d'en maintenir le nombre et d'ajuster leur montant a un niveau nettement superieur a ce qu'envisageait la commission et qui reste compatible avec les couts de stockage. D'importantes mesures agri-monetaires contribueront a la defense du revenu des agriculteurs : la modification de la parite du franc vert augmentera les prix de soutien de 1,5 p 100. Dans ce domaine, il faut souligner que, des le debut de la nouvelle campagne, les montants compensatoires monetaires disparaissent completement. Enfin, la commission s'est engagee, a la demande de la France, a suivre avec attention l'effet de l'application des mecanismes stabilisateurs sur l'equilibre entre les grandes cultures. Elle presentera un rapport au conseil. Sans remettre en cause les principes, il importe, en effet, de corriger les distorsions qui pourraient apparaitre.

Données clés

Auteur : M. Cazalet Robert
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 13633
Rubrique : Politiques communautaires
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE13633

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2375